



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Puericultrices

Question écrite n° 50508

Texte de la question

M Robert Montdargent attire l'attention de M le ministre delegue a la sante sur l'inquietude des auxiliaires de puériculture concernant leur devenir professionnel. Il semble que le ministere veuille confondre leur role avec celui des aides-soignantes alors qu'elles ont reçu dans une ecole agreee une formation sanctionnee par le certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaires de puériculture ; fonctions bien specifiques, liees au bien-etre, au confort et a l'eveil de l'enfant, reconnues et appreciees des pediatres. C'est pourquoi il lui demande de veiller a la sauvegarde de leur formation et de leur profession.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est vrai qu'une reforme des etudes preparant au certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant et au certificat d'auxiliaire de puériculture est envisagee afin, d'une part, d'actualiser les programmes et, d'autre part, de remedier aux multiples difficultes pratiques d'application de reglementations deja anciennes et souvent lacunaires. La direction generale de la sante va mettre en place, dans les plus brefs delais, un groupe de travail charge de reflechir sur ces deux formations, au sein duquel sera representee chaque profession. Il serait souhaitable que les membres du groupe s'interrogent sur l'opportunite et les modalites d'un rapprochement entre ces deux formations dans le but notamment de faciliter le passage d'une profession a l'autre. Il ne s'agit toutefois, en l'etat actuel des choses, que d'un theme de reflexion sur lequel les representants des auxiliaires de puériculture comme des aides-soignants seront invites a s'exprimer et non d'un projet definitivement arrete. En tout etat de cause, le niveau de qualification de ces professions sera maintenu.

Données clés

Auteur : [M. Montdargent Robert](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50508

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4773